ASSEMBLEE GENERALE DE LA CAPEB

CNIT PARIS LA DEFENSE

JEUDI 9 AVRIL 2015 - 11h30-12h30

SEANCE OFFICIELLE

Discours du Président Patrick LIEBUS

Discours de François REBSAMEM,

ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social

M. le PRESIDENT CONFEDERAL.- Monsieur le Ministre, vous venez d'assister à la remise des diplômes de l'École des Cadres, je vous expliquais toute l'importance que revêt, pour une organisation comme la CAPEB, le fait d'avoir une formation des élus. Des élus formés, ce sont des interlocuteurs directs face à nos responsables politiques, aux responsables dans certains services, des interlocuteurs femmes et hommes qui ont la capacité à échanger, à expliquer avec sincérité les choses telles qu'ils les vivent dans l'entreprise. L'artisanat du bâtiment, la CAPEB, c'est cela aussi. Et au sein de l'UPA, notre organisation interprofessionnelle, mes collègues font aussi des formations pour que les femmes et les hommes qui se forment soient à un bon niveau pour être les bons interlocuteurs au bon endroit.

Je vais maintenant me permettre d'aller au pupitre afin de vous passer nos messages.

Monsieur le Ministre, merci d'avoir accepté de venir clôturer la séance officielle de notre Assemblée Générale. Votre présence marque tout l'intérêt et l'importance que vous attachez à notre secteur d'entreprises, nous y sommes sensibles.

Carole DELGA et Sylvia PINEL nous ont fait également l'honneur de leur présence, je leur ai fait part de nos préoccupations devant l'extrême inquiétude que nous ressentons tous face à une situation économique qui peine à se redresser. Comment rester indifférent au fait qu'en 2014, notre secteur aura perdu 12 000 emplois, soit 30 par jour? Depuis 2012, cela a touché 37 000 salariés. Les carnets de commande n'offrent plus que 67 jours de visibilité. Les besoins de trésorerie s'élèvent en moyenne à 20 000 euros. De cela, personne ne parle.

Que peut-on espérer de 2015 ?

Nous envisageons une baisse de -1 % de l'activité du secteur du bâtiment. Nous allons perdre encore 12 000 postes. 14 000 défaillances d'entreprises seront enregistrées. Qui parle de ces chiffres ? C'est vrai, ils ne font jamais les titres du 20 h !

Hier, nous avons évoqué avec Sylvia PINEL, et ce matin avec Carole DELGA, la TVA à taux minoré, « mère des batailles » de la CAPEB. Nous la réclamons à cor et à cri pour tous les travaux de rénovation.

Monsieur le Ministre, vous avez aujourd'hui devant vous des collègues désemparés. Les inquiétudes ne manquent pas. L'une des plus emblématiques : le compte personnel de prévention de la pénibilité. Nous sommes une nouvelle fois hostiles à ce dispositif insensé! Sur ce point le Gouvernement aura réussi à faire l'unanimité, l'unanimité contre lui. Le secteur du bâtiment est particulièrement impacté par cette mesure.

En matière de pénibilité, la CAPEB n'a jamais attendu un Gouvernement pour se pencher sur cette question. En 2005, notre organisation a créé, dans le cadre d'un pôle d'innovation la structure, « IRIS-ST ». Son objectif est précisément d'accompagner les conditions d'amélioration de santé et de sécurité au travail.

Grâce à notre institut IRIS ST, nous avons établi un baromètre du moral et de la santé de nos chefs d'entreprises. Tous les présidents de CAPEB présents dans cette salle ont eu à vivre des drames parmi leurs adhérents. Ils ont dû aider des conjointes, des familles, accablées par la dépression du chef d'entreprise, quand ce n'était pas pire. Ne plus revivre cela aujourd'hui, c'est une urgence.

Dois-je rappeler que l'OPPBTP répond également à cette même préoccupation ? Les résultats sont encourageants, depuis 3 ans, nous constatons une baisse significative des accidents de travail.

Des progrès restent à fournir, nous allons nous y employer, même si la question de la pénibilité dans nos métiers n'a plus rien à voir avec ce qu'elle était il y a 20 ou 30 ans.

Sur le dispositif proposé par le Gouvernement, je vous laisse imaginer un instant, Monsieur le Ministre, ce que représente l'absurdité, j'ose le dire, « l'absurdité » de certains dispositifs !

Permettez-moi un exemple : comment mesurer en temps réel les bras en l'air d'un salarié pour savoir combien de minutes ils sont au-dessus de ses épaules ?

(Applaudissements.)

Ou encore, si la position du torse est en torsion à 30° ou à 45° degrés ?!

(Applaudissements.)

Attention, Monsieur le Ministre, en posture à 28° degrés, la pénibilité ne s'applique pas, mais à 30° degrés, vous franchissez les portes de la pénibilité!

(Applaudissements.)

Est-ce sérieux ?

Je vous épargne tous les risques de contentieux qui pourront naitre, par l'application de ces dispositions, lorsqu'un salarié quittera l'entreprise!

Devant la contestation généralisée, le Gouvernement a désigné un médiateur du crédit... un médiateur... (rires) Je suis tellement traumatisé par les sous qu'il nous faut pour faire tourner nos entreprises! Mais enfin, un médiateur, c'est très utile. Il s'agit d'un médiateur concernant le compte pénibilité, notre Député Christophe SIRUGUE. Il est accompagné d'un chef d'entreprise, Gérard HUOT. Je les ai rencontrés, nous les avons rencontrés. Pour ma part, je ne doute pas de leur volonté d'avancer. Mais nous restons vraiment circonspects sur les solutions qui seront préconisées : un référentiel par métier ou par branche? Un accord ou non avec les organisations syndicales de salariés? Pour l'heure, ce compte pénibilité est totalement inapplicable dans nos entreprises.

(Applaudissements.)

Soit ce dispositif est abrogé, soit il devra être revu de fond en comble!

(Applaudissements.)

Ce dossier est un marqueur significatif, je sais que vous en êtes conscient. Monsieur le Ministre, nous demandons maintenant des réponses urgentes et précises.

Deuxième sujet, il concerne la question des travailleurs détachés, certainement le degré le plus élevé sur l'échelle de Richter de la contestation artisanale! Oui, c'est un vrai séisme! Un véritable fléau! Une totale injustice! Si le Gouvernement ne met pas les moyens pour lutter contre ce phénomène, des pans entiers de l'économie disparaitront.

(Applaudissements.)

Aujourd'hui, près de 15 % des travailleurs détachés exercent dans le bâtiment. En 2013, un rapport du Sénat estimait que près de 300 000 travailleurs sont détachés illégalement en France, et ce chiffre est à mon avis probablement sous-estimé.

En septembre dernier, un autre rapport de la Cour des Comptes chiffre à près de 400 millions d'euros le manque à gagner pour la Sécurité sociale!

Monsieur le Ministre, la présence massive de tous ces travailleurs détachés, employés de façon illégale, c'est la mort programmée de nos entreprises !

(Applaudissements.)

Je tiens cependant à saluer l'initiative prise par votre collègue, Gilles SAVARY, et la loi qu'il a fait adopter avec le Gouvernement en juillet 2014. C'est une bonne loi, elle constitue une avancée si elle est effectivement appliquée à la lettre, elle contribuera à dissuader les entreprises peu scrupuleuses de recourir dans des conditions illégales à l'utilisation d'une main d'œuvre *low cost*.

La CAPEB a d'ailleurs été très présente dans les débats au Parlement, elle a même suggéré aux parlementaires des amendements qui ont été adoptés, renforçant l'arsenal répressif. Ce n'est pas le cas de tout le monde! Certains s'agitent beaucoup sur les estrades, font beaucoup de battage médiatique mais ne se privent pas de proposer en sous-main aux parlementaires des amendements pour adoucir les sanctions des grosses entreprises!

(Applaudissements.)

Rappelons avec vigueur que ce n'est pas du côté de nos entreprises qu'il faut rechercher la présence de travailleurs détachés. C'est pourquoi nous demandons au Gouvernement de renforcer massivement les contrôles.

Vous avez, certes, annoncé des contrôles sur les 500 plus gros chantiers, le déploiement de 25 unités régionales contre le travail illégal, ces mesures vont dans le bon sens. Monsieur le Ministre, ces contrôles doivent aussi s'opérer sur l'ensemble des chantiers, mais aussi les week-ends, en dehors des heures légales de travail. Il faut des inspecteurs en plus grand nombre. C'est un choix budgétaire impératif à faire. Nous sommes à vos côtés pour aider les services de l'État.

Devant la montée de ce fléau, certains de mes collègues, Présidents de départements ici présents, ont recouru à des prestataires privés pour contrôler effectivement la présence illégale de travailleurs détachés sur les chantiers. Et cela marche. Mais trouvez-vous normal qu'une organisation professionnelle se substitue à la puissance publique pour opérer ces contrôles ?

Un grand nombre de décrets d'application viennent d'être publiés sur la loi Savary, nous nous en félicitons. Il reste cependant le décret sur la « liste noire » dont la publication est attendue avec impatience.

À l'échelon européen, le Gouvernement doit impérativement exiger de ses partenaires de réexaminer la Directive sur le détachement, notamment pour imposer le paiement des cotisations sociales, non pas dans le pays d'origine, mais en France, sur la base des taux de cotisations français.

(Applaudissements.)

Comment, en France, pouvons-nous lutter face à des travailleurs détachés rémunérés entre 4 et 7 euros de l'heure ?

Dans le même esprit, la CAPEB soutient le projet de carte d'identification professionnelle, sous réserve que le dispositif soit à la fois :

- ✓ universel pour les salariés, les intérimaires, les travailleurs détachés
- √ d'un coût raisonnable
- ✓ avec des cartes non falsifiables
- ✓ géré par un organisme compétent et efficace
- ✓ et permettant des vérifications directement sur les chantiers.

Monsieur le Ministre, il en va de la vie et de l'avenir de nos entreprises artisanales du bâtiment, donc de l'emploi. Soyez assuré de notre soutien pour une lutte impitoyable afin d'endiguer ce phénomène mortifère.

Autre sujet, j'étais le représentant de l'UPA pour les négociations sur le dialogue social, qui a échoué, cela m'a posé un énorme problème. Je regrette l'échec, je regrette la posture rigide et intransigeante de certains de nos partenaires. Il vous revient à présent, Monsieur le Ministre, de présenter devant le Parlement un projet de loi.

Le principe de la mise en place des Commissions Paritaires Régionales Interprofessionnelles (CPRI) à l'extérieur de nos entreprises sera-t-il inscrit dans votre texte ?

Il n'a jamais été dans la volonté de la CAPEB, ni de l'UPA, de faire entrer les syndicats dans nos entreprises. C'est un nonsens et une contre-vérité. Les CPRI sont avant tout un lieu d'échanges, de concertation, sans pouvoir normatif. Elles s'organisent sur la base d'un programme de travail annuel défini par les partenaires sociaux.

Nous souhaitons aussi que le seuil actuel de 10 salariés soit porté à 20 pour les représentants du personnel, et, pour les entreprises de 50 à 300 salariés, que le nombre de représentants du personnel soit allégé.

Il est cependant essentiel de ne pas modifier ce qui est déjà couvert par une modalité de représentation des salariés, les CPRIA

Permettez-moi maintenant un mot sur le RSI... Que de difficultés !

Dois-je revenir sur les nombreux dysfonctionnements qui, malheureusement, conduisent à des situations dramatiques pour nos entreprises et leurs dirigeants ? Même si des améliorations substantielles ont été apportées.

Pour autant, nous n'approuvons pas les mouvements contestataires incitant les entreprises à sortir de la légalité. C'est l'État qui a contribué à créer le RSI, nous comptons sur lui pour que le RSI réponde aussi aux attentes légitimes de nos entreprises. Il faut donner au RSI des moyens suffisants pour un fonctionnement efficace.

Enfin, Monsieur le Ministre de la Formation professionnelle, qu'elle soit initiale ou continue, la formation est au cœur des enjeux de la transition énergétique.

Dès 2007, la CAPEB s'est mobilisée en créant la marque « ECO Artisan », bien avant le Grenelle de l'environnement. Elle compte à ce jour 7 000 entreprises qualifiées, le premier réseau d'entreprises RGE.

À l'heure de la mise en œuvre de la qualification RGE, la formation reste un enjeu majeur pour nos entreprises, mais aussi pour les jeunes que nous souhaitons attirer dans nos métiers.

Les multiples lois et règlements parus depuis 2013 sur la formation professionnelle et ses financements (OPCA, taxe d'apprentissage, primes aux employeurs...) modifient profondément les usages de nos entreprises, bouleversent, voire fragilisent, le système de formation du BTP.

Laissons maintenant le temps à nos artisans et à leurs salariés, aux partenaires sociaux du BTP, à Constructys, au FAFCEA et à nos CFA, de s'approprier ces changements. Nous avons besoin de stabilité pour réussir.

D'autre part, la taxe d'apprentissage est une ressource-clé de nos CFA. Aidez-nous en agréant rapidement les nouveaux collecteurs de taxe d'apprentissage.

Arrêtons également le « holdup » inacceptable du Gouvernement sur le FAFCEA et le FNPCA, il s'agit là de l'argent des entreprises avec une affectation voulue et acceptée par elles.

Monsieur le Ministre, nous accueillons avec beaucoup de satisfaction l'effort de simplification de la règlementation sur les apprentis mineurs. Cette mesure était attendue, nous apprécions qu'elle rentre enfin en vigueur.

En conclusion, les sujets de préoccupations restent nombreux et l'avenir incertain pour un grand nombre de nos entreprises artisanales. Nous ne baisserons pas les bras, nous resterons mobilisés, chaque jour, nous nous battons pour maintenir l'emploi et l'activité.

Si le Gouvernement nous écoute, il allègera les contraintes qui entravent la vie et la réussite des artisans.

Vous nous trouverez toujours à vos côtés lorsqu'il s'agira de libérer les énergies, de favoriser l'emploi et l'innovation dans nos entreprises.

Un seul mot d'ordre, Monsieur le Ministre : écoutez le bon sens des artisans, hommes et femmes de terrain.

Je vous remercie.

(Applaudissements.)

M. FRANCOIS REBSAMEN.- Monsieur le Président de la CAPEB, Mesdames, Messieurs, je me disais en venant ici que je n'allais pas faire le voyage pour rien. En écoutant le président, je n'ai pas été déçu! Car hormis le RSI, qui ne relève pas directement de ma responsabilité, pour les autres sujets, je m'attendais à ce que vous les évoquiez et vous l'avez fait.

Alors je vais vous dire les choses. Il faut avoir le courage du dialogue. Vous m'avez dit des choses, je vais vous en dire pour essayer de vous répondre. Il faut le courage de se dire les choses en face parce qu'il faut se battre ensemble pour faire changer ces choses, justement.

La première des qualités du dialogue, et vous l'avez, je le sais, c'est de s'écouter. Je vous ai écouté et je vous ai entendu. J'ai même entendu les applaudissements sur des sujets qui sont ceux de mon ministère et auxquels je vais m'employer à répondre le plus précisément possible.

D'abord, un premier constat, je le partage également, cela fait bientôt 8 ans que la crise éprouve notre économie, nos sociétés. Et, face à cette crise, il faut faire preuve de de courage et de combativité. Cette attitude est la vôtre sur le terrain, partout dans les départements, dans les régions. Je vous assure que c'est aussi la mienne et celle du Gouvernement.

Je connais ces exigences qui font votre quotidien : faire tourner les entreprises, remplir les carnets de commande, trouver du travail, préserver l'emploi des salariés. C'est justement parce que je connais cela en tant qu'élu local - je salue ceux de mon département et de la région de la CAPEB qui sont présents ce matin -, que je sais qu'il faut soutenir les entreprises françaises et renforcer le plus possible leur compétitivité. C'est un objectif, c'est l'objectif du Gouvernement et c'est le mien.

Le dialogue, je suis certain que vous le partagez depuis des années. Et quand je dis depuis des années, ce n'est pas depuis 2012. Les marges des entreprises ont diminué. Pendant 10 ans, successivement, chaque année, année après année, vos marges dans vos entreprises - grandes, petites, moyennes - ici artisanales - petites, moyennes - diminuent. La crise a été un révélateur de ce problème structurel. Elle en a accentué les effets.

Aujourd'hui, la croissance est encore trop faible. On ne peut se satisfaire de voir, année après année, les chiffres que vous annonciez, moins 4 % d'activité, moins 3 %, moins 2 %, moins 1. Pour vous, c'est qu'il y ait plus d'activité. Il faut que l'on y travaille ensemble. La croissance est encore trop faible. La concurrence est donc plus rude. Nous avons besoin, au niveau national, d'entreprises performantes pour créer de la richesse.

Et quand je dis "entreprises", ce sont toutes les entreprises, pas uniquement les grandes entreprises, les petites et les moyennes entreprises. Parce que parmi celles-là, bien sûr, il y a celles du bâtiment. Quand on parle d'entreprises du bâtiment, ce sont 98 % d'entreprises de moins de 20 salariés, c'est la réalité, 370 000 entreprises en réalité, près de 700 000 actifs, représentés d'ailleurs par la CAPEB. C'est dire l'importance de l'artisanat et des petites entreprises au sein de la branche bâtiment. C'est dire aussi à quel point votre titre, que vous vous êtes attribué à juste raison, de « première entreprise » de France est justifié et mérité.

(Applaudissements.)

Pour avoir contribué en tant que maire de la Ville de Dijon à permettre le développement le plus possible du secteur du bâtiment, je voudrais vous dire combien ce secteur est vital pour notre économie, pour l'emploi, pour le ministre que je suis, vital pour le pays. Même en période de crise, vous avez su préserver le savoir-faire et le développer dans tous les corps de métier, c'est extrêmement précieux. Et c'est grâce à vous que l'on construit encore aujourd'hui des bâtiments, des logements de qualité et que l'on répondra demain à des enjeux aussi cruciaux que la transition énergétique.

Les annonces qui ont été faites hier dans le cadre du plan pour relancer l'investissement nous concernent aussi, en prévoyant une accélération des travaux de rénovation énergétique dans l'habitat, en essayant de simplifier cette TVA à taux minoré que vous avez tant demandée et que je soutiens, et en abondant le budget de l'ANAH, parce que cela génère des travaux qui vous concernent, qui va être augmenté de 70 millions. C'est une décision qui a été annoncée hier, je sais que cela a un impact direct sur les travaux que vous êtes amenés à effectuer. C'est aussi grâce à vous que 70 000 jeunes peuvent se former, s'insérer dans l'emploi par le système d'alternance. La structure de vos entreprises fait sa force et son excellence.

Et puis, par ces temps de crise, il faut dire les choses ainsi, c'est aussi votre faiblesse puisque vous êtes plus sensibles à la baisse d'activité, aux carnets de commandes trop minces, aux besoins de trésorerie, aux emplois menacés, à la paperasse qui vous submerge. Toutes ces choses, je les connais, j'ai conscience de vos difficultés. C'est dans ce contexte que je dois m'efforcer de répondre à vos interpellations, Monsieur le Président, vous vous êtes exprimé avec franchise, permettez-moi de le faire de la même manière.

Sur un sujet qui est au cœur de vos préoccupations, que l'on appelle « la pénibilité », d'abord, qui a trouvé ce nom « compte individuel personnel de pénibilité » ? Je me permets de le dire. On devrait appeler cela « un bonus pour le travail difficile ». Dans votre métier, les travaux sont souvent difficiles. Mais un « compte de pénibilité », il fallait l'inventer ! Ce n'est pas ce Gouvernement qui l'a inventé, je voudrais le dire avec fermeté, cela vient de loin. Il vaut mieux dire les choses entre nous. Cela a été porté par une grande organisation syndicale patronale. Ce n'est pas la vôtre.

(Applaudissements.)

Vous avez évoqué, Monsieur le Président, tout le travail accompli par les entreprises du bâtiment pour améliorer les conditions de santé et de sécurité au travail. Je vous en remercie. Je le dis souvent, y a-t-il un chef d'entreprise qui souhaite que ses salariés soient malheureux dans leur travail, soient maltraités ? Qui a pu imaginer cela ? Effectivement, il faut prendre des mesures de prévention, lutter contre les accidents du travail, mais c'est ce que font ou ce que tentent de faire en permanence tous les chefs d'entreprises, évidemment!

Soyons concrets et précis entre nous. Y a-t-il encore beaucoup de maçons qui travaillent à plein temps après 60 ans ? Quelles solutions peut-on leur proposer quand ils ne peuvent plus travailler, non pas parce qu'ils n'en ont pas envie, parce qu'ils ont travaillé toute leur vie, mais parce que, physiquement, ils n'en sont parfois plus capables ? C'est à cela qu'il faut apporter des réponses.

Cette question touche à l'engagement même de l'entreprise vis-à-vis de ceux qu'elle emploie. Cet engagement, c'est garantir des conditions de travail qui ne mettent en péril ni leur santé ni leur sécurité. C'est tout l'enjeu de la reconnaissance de ce travail de prévention que vous faites.

Personne ne peut le nier, les inégalités d'espérance de vie générées par les conditions de travail sont une réalité. Et elles ne sont pas acceptables, je le dis aussi comme cela. Elles doivent être prises en compte. C'est un impératif de justice sociale et de solidarité. Elles doivent être d'une facon ou d'une autre gérées par les entreprises, toutes les entreprises.

Mais la complexité que vous dénoncez, qui est là, sur le **compte de pénibilité**, ne vient pas de nulle part. Cette histoire que je rappelais au tout début de mon propos est née à partir des années 2005. J'en ai fait tout l'historique. Mais il fallait quand même être sacrément complexe dans sa tête pour créer cette fiche individuelle personnelle de pénibilité, que j'ai découverte en arrivant! Elle date de 2011. Je l'ai dit à mon prédécesseur - pour lequel j'ai du respect, ce n'est pas le sujet -. Comment ont-ils pu laisser créer ces 10 facteurs et imaginer surtout qu'on puisse les mesurer ?

Je n'en reviens pas ! Je n'en reviens pas !

(Applaudissements.)

C'est le premier sujet dont je me suis occupé en arrivant au ministère du Travail. Il faut dire que je ne pouvais pas faire autrement : il y avait une manifestation de chefs d'entreprise du bâtiment devant mon ministère le jour où je suis arrivé. C'était sur quoi ? Sur le compte personnel de pénibilité! J'ai bien été obligé de prendre ce sujet à bras-le-corps.

On a confié une première mission à quelqu'un que vous connaissez, Michel de VIRVILLE, qui a avancé des propositions qui visent surtout l'industrie, c'est plus facile dans l'industrie, mais qui ne répondent pas aux besoins des petites et moyennes entreprises.

On a donc complété cela d'une nouvelle mission confiée à un chef d'entreprise honorablement connu, Gérard HUOT, et à un parlementaire qui maîtrise ces sujets et qui s'en préoccupe, Christophe SIRUGUE. Je les ai reçus personnellement. Je leur ai dit : « Il faut passer d'une logique individuelle à une logique collective. Il faut simplifier. » Je prends l'engagement que nous allons simplifier, qu'il n'y aura pas de fiche personnelle, individuelle, dans les petites entreprises à remplir à partir du mois de juin.

(Applaudissements.)

Pourquoi ? Parce que, pour certains facteurs, c'est inapplicable ! Comment voulez-vous appliquer ce qui est inapplicable ? Il a fallu l'expliquer, cela ! Évidemment, on peut comptabiliser facilement le travail pénible de nuit. Mais ce n'est pas ce qui vous concerne le plus, en priorité. Évidemment, on peut assez facilement comptabiliser le travail répétitif. Mais les torsions, les mains en l'air, à part pour faire le ban bourguignon, franchement ! Ce n'est pas possible ! On ne peut pas... Donc, on ne le fera pas. S'il faut supprimer des critères inapplicables parce qu'ils sont inapplicables, on les supprimera.

(Applaudissements.)

Donc, j'en ai pris l'engagement ici. Je vous communiquerai les conclusions du rapport dès qu'elles me seront transmises. Mais il vous faut de la simplicité, bien évidemment. Cette simplicité, je la donnerai.

Deuxième sujet que vous avez abordé aussi avec franchise, qui est un vrai sujet, que je connais également : le détachement illégal. Il menace clairement votre profession. Il menace une autre profession, mais ce n'est pas le sujet aujourd'hui. Le secteur du bâtiment est le premier menacé. Les grandes entreprises, je vais en dire un mot, ne sont pas innocentes dans le sujet, vous le savez.

(Applaudissements.)

Le principe ne doit pas être détourné. Il nous faut lutter contre toutes les formes de travail illégal, notamment les fraudes au détachement, parce que ce qui se joue derrière, c'est un double sujet : c'est la santé des entreprises et la préservation – vous l'avez évoqué – de notre modèle social. Un travail digne, justement rémunéré et qui ouvre des droits à une protection sociale. C'est cela qui échappe à travers le travail illégal, ou plus exactement le travail détaché non déclaré. Il est inacceptable que des entreprises comme les vôtres, qui jouent le jeu et qui respectent les règles, perdent des marchés, du chiffre d'affaires, parce que d'autres entreprises abaissent leurs coûts en recourant au travail illégal. C'est la vérité!

(Applaudissements.)

Cette lutte – j'essaie de vous en convaincre –, je la mène depuis que je suis arrivé. Le président Liébus le sait. Je la mène sur tous les fronts. Quand je parle de cette profession, elle n'est pas très appréciée en général. Mais, là, elle doit l'être. Je parle de l'Inspection du travail. Elle a été réorganisée pour lutter contre le travail illégal, contre le détachement : une unité nationale que j'ai créée, des unités locales d'inspecteurs du travail ont été créées non pas pour vérifier des choses dans les entreprises, savoir si tel apprenti a dépassé le temps d'un quart d'heure et si l'affichage a été bien mis dans l'entreprise. Non, ce n'est pas cela ! Ils sont spécialisés pour mettre en lumière, poursuivre, arrêter les affaires les plus sensibles, les plus complexes. Depuis le 1^{er} janvier – cela a été mis en place avec le Premier ministre – elles peuvent intervenir en relais d'opérations nationales partout dans les régions.

Le décret d'application de la loi Savary, que j'ai moi-même défendue au Parlement, est paru le 30 mars dernier. Il a fallu, là encore, pousser. C'est bien de faire des lois, mais s'il n'y a pas de décret, elles ne s'appliquent pas. Je sais que cela va vous faire plaisir, mais il est temps... Les obligations et la responsabilité des donneurs d'ordre vis-à-vis de son sous-traitant. Autrement, c'est trop facile! Et c'est une étape supplémentaire qui est franchie.

Le projet de loi, dans sa partie 3 « travail, croissance et activité », que défend Emmanuel Macron, entre autres, parce qu'il y a toute une partie que j'ai contribué à élaborer avec mon administration, prévoit un durcissement des sanctions. Je sais ce que vous avez fait puisque, maintenant, le plafond de l'amende sera porté à 500 000 € pour renforcer l'effet dissuasif des sanctions. S'il n'y a pas derrière une amende conséquente, il n'y a pas de lutte efficace. Mais la lutte efficace ne doit pas se poursuivre uniquement par l'affichage de l'amende.

J'en ai saisi la Garde des Sceaux. Notamment dans certains départements, il faut qu'une directive de politique pénale demande au procureur d'être sans pitié sur les amendes pour le travail illégal. Dans le Sud de la France, des procureurs n'appliquent pas systématiquement ces mesures. Alors, j'ai saisi la Garde des Sceaux pour lui demander d'agir en ce sens parce que, en cas de manquement grave aux droits des salariés, les agents de contrôle pourront désormais suspendre la prestation (des préfets ont commencé à le faire) pour mettre un coup d'arrêt réel à la fraude.

Enfin, vous l'avez également évoqué, il y a l'action des 500 grands chantiers. C'est facile à repérer, cela ! Des actions régulières seront faites par l'Inspection du travail, qui s'ajouteront bien sûr aux contrôles spécifiques. Aujourd'hui même, sur notre territoire, des inspecteurs du travail sont mobilisés pour sanctionner les entreprises en situation d'illégalité. Le décret que vous

demandez, la liste noire, parce qu'elle existe, qui prévoit l'inscription pendant deux ans des entreprises condamnées pour fraude au détachement est en cours de préparation et sera pris avant l'été. Je voulais vous le dire.

(Applaudissements.)

Nous agissons sur ce domaine. Je veux vous faire part de ma conviction et de ma volonté ferme, absolue, de lutter contre le travail illégal. Je ne le mène pas qu'en France. Le combat pour l'ordre public social, je le mène non seulement sur notre territoire mais également au niveau européen. Je voulais vous le dire. Parce que c'est au niveau européen qu'il faut le mener. Avec ma collègue allemande, nous avons demandé que le débat sur les règles en matière de détachement soit rouvert. On s'y retrouve : ni exploitation ni dumping social. Les charges sociales doivent être prises en compte. Il va falloir du temps au niveau européen, mais je l'ai demandé. Vous pouvez compter sur ma détermination pour que ces pratiques cessent.

(Applaudissements.)

Merci!

J'en viens au dialogue social. Je regrette, vous l'avez dit Monsieur le président LIÉBUS, que les négociations entre les partenaires sociaux n'aient pas abouti. Ce n'est pas votre fait parce que, jusqu'au bout, y compris le vendredi à 13 heures, vous avez encore essayé de renouer les fils du dialogue.

Faute d'accord, comme je l'avais annoncé, le gouvernement a pris la main. Un projet de loi a été transmis au Conseil d'État vendredi dernier. Il s'agit d'un projet de loi qui va réformer le dialogue social et le rendre – comment dire ? – plus stratégique, de plus grande qualité, moins formel, moins fastidieux.

Vous le savez, le projet de loi prévoit aussi la création des commissions paritaires régionales. C'est à mon sens une avancée majeure qui va permettre à des millions de salariés qui ne le sont pas aujourd'hui d'être représentés et mieux conseillés. Nous nous sommes inspirés de votre modèle, vous le savez, du modèle des CPRIA. Je salue le rôle précurseur que vous avez joué en la matière. Je précise que la loi, évidemment, ne touchera pas au CPRIA. C'est clair. Vous affirmez avec raison, Monsieur le président, qu'elles ont fait leurs preuves. Elles pourront continuer d'exister dès lors que la loi sera votée.

Sur la formation professionnelle et l'apprentissage, beaucoup de textes ont été pris ces dernières années, trop de textes. Ce que demandent les chefs d'entreprise, c'est de la lisibilité, de la visibilité, de la stabilité. Quand on aura compris cela, cela sera déjà beaucoup mieux pour le monde de l'entreprise. C'est un enjeu central, la formation professionnelle, l'apprentissage. Ici, je sais à qui je parle en disant cela. Vous pouvez compter sur le soutien de mes services, que ce soit les DIRECCTE ou les DGEFP, pour vous accompagner dans cette démarche. Qu'il s'agisse de l'alternance ou de la formation professionnelle, il faut que les différents acteurs s'approprient cette réforme, et qu'il n'y ait pas de nouvelle réforme qui modifie la réforme précédente qui a été prise l'année précédente et qui n'a pas encore eu le temps de s'appliquer. C'est comme cela que cela se passait. Cela va s'arrêter.

Le compte personnel de formation est un droit nouveau, il faut le mettre en œuvre. En parallèle, il faut que l'investissement des entreprises au titre des plans de formation garde toute sa pertinence et soit reconnu comme tel. Un travail d'accompagnement est à construire, je vais le faire, avec votre OPCA pour aider les entreprises, les plus petites d'entre elles, pour qu'elles puissent réaliser ces bilans d'évaluation. Tout ce travail d'accompagnement sera fait avec votre OPCA.

Concernant l'arrêté qui fixe la composition du dossier d'agrément des nouveaux collecteurs de taxe d'apprentissage, il sera publié très prochainement. Je mobiliserai les services pour que l'instruction se fasse de façon fluide, sans attendre la fin de l'année.

Quant à l'apprentissage lui-même, c'est une priorité qui avait été affirmée par le président de la République mais – ce n'est pas souvent – il a rencontré l'unanimité à cette conférence du mois de septembre 2014. Ce n'est pas souvent qu'il rencontre l'unanimité! Là, il y avait unanimité. C'est bien une priorité collective. Cela permet d'intégrer les jeunes sur le marché du travail, de lutter contre le fléau du chômage, notamment du chômage des jeunes, qui mine la cohésion sociale de notre société, et d'apprendre à nos jeunes un métier, avec la fierté du travail accompli. Contrairement à ce que je pensais, j'ai pu lever – ce n'était pas évident – des freins financiers et non financiers à l'apprentissage. Je vais donner un exemple.

Dès mon arrivée, j'ai été saisi de sujets comme les freins à l'apprentissage. Oui, il y en a, vous les connaissez. On m'a dit : « Oui, mais vous vous rendez compte ? Un apprenti ne peut pas monter sur un escabeau de 60 cm, il faut une demande de dérogation à l'inspection du travail. » C'est vrai. Enfin, il fallait parce que j'ai pris le décret qui fait que maintenant, pour les travaux dits dangereux – je ne parle pas des travaux de grande hauteur qui restent des travaux dangereux – comme celui que je viens de citer, à savoir monter sur un escabeau de 60 cm... C'est plutôt à déconseiller aux personnes âgées plutôt qu'aux jeunes, d'ailleurs! Ce décret est sorti. Il ne dit pas juste cela, il supprime la demande de dérogation auprès de l'inspection du travail. C'est déclaratif, on ne peut pas faire plus simple, c'est déclaratif. Ceux qui utilisent des machines n'ont plus besoin de remplir douze pages pour savoir le numéro de série, le numéro de la machine, etc.

(Applaudissements.)

Il faut aller de l'avant ensemble. La France est un grand pays, mais elle est riche surtout de ses entreprises, de son artisanat, de ce que vous êtes, de votre volonté de vous battre pour vous, pour vos salariés. Moi, je voudrais dire ici, dans le contexte difficile que connaît le secteur du bâtiment et des travaux publics (parce que c'est surtout les travaux publics qui sont frappés avant même le bâtiment), que vous me trouverez toujours à vos côtés. Je le dis ici.

Donc, il y aura encore des allègements qui seront faits, des allègements de cotisations des indépendants, la suppression d'une première tranche de contribution sociale et de solidarité des sociétés. Cela s'appelle la C3S. Personne ne savait ce que c'était, mais les indépendants le savaient. Cela représente 1 milliard d'euros, cela va être supprimé pour les petites entreprises. Les grandes, il faut qu'elles s'engagent. C'est parfois trop facile de demander et de ne pas s'engager. Ce n'est pas du tout le cas, c'est pourquoi je suis venu avec plaisir ce matin, même si je savais ce que vous alliez me dire... Je le devinais. Je sais les difficultés auxquelles vous êtes confrontés. Ensemble, nous allons relever ces défis. D'abord, en vous assurant cette stabilité législative dont vous avez besoin, en vous assurant cette visibilité (cette visibilité, c'est celle, je le souhaite, de vos carnets de commandes), en relançant l'investissement public et privé et, enfin, en luttant contre ce qui mine bien sûr le ministre du travail que je suis et vous-mêmes, le travail illégal.

C'est pour cela que, dans ces temps de crise qui se terminent, c'est un appel à la mobilisation que je lance ce matin. Je suis très sensible à vos propos, je suis très sensible à vos problèmes et j'espère que, la prochaine fois que nous nous verrons, vous pourrez dire : « Il nous a entendus et il nous a apporté des réponses. »

Merci

(Applaudissements.)

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Nous nous donnons rendez-vous à 14 heures 30 précises. Bon appétit à tous.

(La séance est suspendue à 12 heures 25.)